

# Contrat de Réservation LOCATION Camping Barthon

CADRE réservé à l'administration : FACT N°.....  
DIV N°.....  
CAUTIONS : .....

Pour réserver : complétez, datez et signez le présent contrat et retournez-le accompagné de votre acompte de réservation. Nous vous conseillons de vérifier au préalable la disponibilité en nous contactant au 05 58 51 12 95.

## LE SOUSCRIPTEUR PRINCIPAL :

1) NOM..... Prénom..... Date de naissance.....  
Adresse.....  
Code postal..... COMMUNE.....  
Tel Fixe..... TEL portable.....  
Email.....

## PERSONNES EGALEMENT PRESENTES SUR L'emplacement :

2) NOM..... Prénom..... Date de naissance.....  
3) NOM..... Prénom..... Date de naissance.....  
4) NOM..... Prénom..... Date de naissance.....  
5) NOM..... Prénom..... Date de naissance.....  
6) NOM..... Prénom..... Date de naissance.....

JE RESERVE UN HEBERGEMENT LOCATIF DU.....AU.....Année : 202..

(Disponibilité à partir de 16h00 – Départ avant 11h00 en cas de réservation suivante le jour même)

## Catégories LOCATION CAMPING

TENTE/ ROULOTTE  Mobil home Baby  Mobil home Cottage  
 Mobilhome Grand Espace/ Confort  
ZONE VIP PREMIUM  chalet mobil Missouri  Mobil home océan

CADRE réservé à l'administration :  
LOCATIF N° .....  
.....

## Catégorie LOGIS du BARTHON (Meublés – 3 étoiles – au 1<sup>er</sup> étage de la maison d'Accueil du Barthon)

Le Logis Bayonne T1  Le Logis Cap Breton T1  Le Logis Zen Studio  
En catégorie :  CURISTE (3 semaines et plus)  TOURISME

ANIMAL : (vaccination en règle) NOMBRE : .....RACE : .....

CHIEN(s)  CHAT(s)

Si vous arrivez en train, désirez-vous souscrire le service Liberté + pendant votre séjour ? :

NON  OUI  POUR 1 CURISTE par trajet Cure entre .....H et.....H  
 POUR 2 CURISTES par trajet

ARRIVEE en GARE DE MONT de MARSAN le .....à .....H.....

## ACOMPTE sur contrat d'engagement d'achat de LOCATION

➡ 30% ou 100% du séjour pour réservations moins d'un mois avant l'arrivée ou de moins de 3 nuitées : 300,00€  
➡ Frais de réservation 11,50€  
➡ ASSURANCE ANNULATION\*(\*voir conditions générales de vente article ASSURANCE) .....€

L'assurance est facultative. Votre signature en bas de ce document attestera que vous avez pris note de nos conditions de vente envoyées conjointement à ce document. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être faite en cas d'annulation.

TOTAL à VERSER en même temps que votre réservation : .....

## REGLEMENT PAR :

CHEQUE à l'ordre de SARL CJL CAMPING  CHEQUES VACANCES  
 MANDAT CASH à l'ordre de SARL CJL CAMPING  
 VIREMENT BANCAIRE (FR76 1090 7000 4276 0218 3919 511 - joindre justificatif)  
 CARTE BANCAIRE (en directe par téléphone avec notre service réservation au 05 58 51 12 95)

- JE M'ENGAGE à Régler le solde de mon séjour le jour de mon arrivée quel que soit le moyen de paiement choisi.
- JE reconnais être averti que les taxes de séjour sont à régler sur la facture finale, le jour de mon arrivée. (0,66€ par personne en 2019 sur mobil home – 1,32€ par personne sur meublés)
- JE RECONNAIS avoir lu les conditions générales de vente et m'engage à m'y conformer et être informé du tarif de ma location.

DATE ET SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR, précédées de la mention « Bon pour Accord » :



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1/MODALITES D'ACCUEIL ET DE RESERVATION

La réservation d'un emplacement ou d'une location doit être effectuée par une personne majeure présente sur place tout au long du séjour, le souscripteur. (En conformité avec l'article 1124 du code civil). Celle-ci est responsable des agissements des personnes qu'elle accueille et du règlement de l'intégralité du séjour. Les mineurs non accompagnés de leurs parents sont munis d'une autorisation parentale et placés sous la responsabilité du souscripteur.

**Le fait de réserver un séjour implique obligatoirement l'acceptation des conditions générales de vente.** Pour réserver vous devez REMPLIR obligatoirement le contrat de réservation et régler l'acompte de 30% du coût du séjour (hors taxes de séjour) ou 100% pour toute réservation contractée moins d'un mois avant la date d'arrivée, ou séjour de moins de 3 nuitées.

Les réservations de dernière minute ne sont possibles que selon la disponibilité.

**La réservation ne devient effective qu'après envoi de notre confirmation par PTT ou Email.**

Nous vous invitons à faire 3 souhaits d'emplacement (pour le cas du Camping) dans l'ordre de vos choix, mais sans pour autant vous les garantir.

**Les emplacements ne peuvent accueillir que 6 personnes maximum et les hébergements de 3 à 6 selon les cas. Aucune dérogation ne sera faite sous aucun prétexte.**

### 2/REGLEMENT & CAUTION

Les séjours sont soldés en totalité le jour de l'arrivée. Aucun remboursement ne sera accordé en cas de départ anticipé. Un séjour prolongé (selon la disponibilité), fera l'objet d'une nouvelle facturation à régler le jour du départ aux heures d'ouverture du bureau ou la veille.

### 3/MODIFICATION DE SEJOUR

Les contrats de réservation sont nominatifs et ne peuvent en aucun cas être cédés ou sous loués. Toute modification du nombre ou de l'identité des personnes notifiées sur le contrat sera immédiatement déclarée à l'accueil au plus tard le jour de l'arrivée.

### 4/ANNULATION DE SEJOUR RESERVE

*Par le client* L'annulation doit être notifiée par écrit. A titre d'indemnité de rupture de contrat, seront retenus ou resteront dus : Les frais de réservations et selon les délais d'annulation : - plus de 30 jours avant la date d'arrivée : Montant de l'acompte  
Entre le 30 et le 21<sup>ème</sup> jour : 40% - Entre le 21<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> jour : 50% - Entre le 10<sup>ème</sup> jour et le 2<sup>ème</sup> jour 75% - Moins de 2 jours avant l'arrivée 100%. Seule la souscription de l'assurance annulation (facultative) interne peut vous en dispenser si vous l'avez contractée.

*Par la direction du camping* Une annulation du fait de la Direction fera toujours l'objet d'un remboursement intégral. Sauf en cas de déclaration de sinistre grave ou déclaré catastrophe naturelle qui feront l'objet d'une procédure légiférée.

Il appartient uniquement à la Direction de déroger à ses règles et de permettre un remboursement d'acompte ou un renvoi du dossier en avoir dans la mesure où le séjour est identique. Cependant, un avoir ne pourra être reporté qu'une seule fois sur l'année en cours ou l'année suivante uniquement.

### 5/ASSURANCE ANNULATION (facultative)

Elle vous permettra d'être dispensé des pénalités retenues si vous devez annuler ou interrompre votre séjour ou si un ou plusieurs assurés annulent leur participation au séjour. Cette assurance est valable si elle est souscrite lors de votre réservation. Le montant de la prime d'assurance est de 50€ pour les séjours dont le prix total (hors taxes) n'excède pas 500€ ; Le montant de la prime d'assurance est de 65€ pour les séjours dont le prix total (hors taxes) est supérieur à 500€

### 6/CAUSE D'ANNULATION RETENUES pour FORCE MAJEURES

Médicales : Maladie, accident corporel grave de vous-même ou de l'un de vos proches nécessitant l'hospitalisation pendant votre séjour (y compris rechute ou aggravation de maladies et accidents antérieurs), décès, complication d'un état de grossesse.

Administratives : un refus de prise en charge de votre caisse de sécurité sociale pour votre cure thermale.

Le mauvais temps, une perte de financement, un véhicule en panne s'excluent des clauses de forces majeures.

### 7/ARRIVEES RETARDEES ET/OU SEJOUR ECOURTE

Sans nouvelle de votre part, la direction se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement ou de l'hébergement réservé 24h après la date d'arrivée prévue.

### 8/DEPOT DE GARANTIE

Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie de 260€ vous sera demandé à votre arrivée en prévision de la dégradation éventuelle du matériel loué. Une caution de 60€ supplémentaire sera demandée pour la caution ménage. L'hébergement doit être rendu propre, dans le cas contraire, le forfait ménage de 60€ ne sera pas restitué. Une liste inventaire du mobilier et des équipements disponibles de la location est à votre disposition dans le locatif. A votre arrivée, il vous appartient d'en vérifier le bon fonctionnement. Contactez-nous immédiatement après constat de tout dysfonctionnement, manque ou objet endommagé.

Vos chèques de caution vous seront renvoyés dans un délai légal de 2 mois après constat de l'état du ménage du locatif et de son inventaire ou remis à votre départ si l'état des lieux est fait dans les heures d'ouverture de l'accueil.

9/

Pour régler vos litiges , dans un premier temps , vous devez nous adresser une réclamation écrite a notre adresse :

Camping barthon lieu—dit NAN 40320 BUANES.

UN mois après si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pouvez vous adresser au service de SAS MEDIATION simplement et gratuitement par voie électronique en déposant votre dossier sur SAS MEDIATION [www.sasmediationsolution-conso.fr](http://www.sasmediationsolution-conso.fr)

222,cheminde la bergerie 01800 saint jean de niost tel : 04/82/53/93/06